



Dates

Les épreuves de compréhension écrite, de production écrite et de compréhension orale se déroulent le dimanche 15 janvier 2012. Les horaires seront précisés sur la convocation adressée à chaque candidat.

Les épreuves de production orale se déroulent le jour même. Le jour et l'horaire, qui ne pourront être modifiés, seront indiqués sur la convocation de chaque candidat.

Droits d'inscription

DEL F A1 : 500 bahts

DEL F A2 : 500 bahts

Période d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes **du 31 octobre au 13 novembre 2011 (délai de rigueur)**.

Le formulaire d'inscription peut être rempli en ligne ou imprimé. Tous les champs doivent être renseignés.

1. Les formulaires d'inscription

Les formulaires d'inscription sont adressés à l'Alliance française de Bangkok par le responsable dans chaque établissement, par ordre de préférence :

- **par voie électronique, automatiquement** en validant sur la touche «submit »
- **par courrier** : Alliance française de Bangkok (Jariya Muensuk - DEL F scolaire 2012), 29 Thanon Sathorn Tai, 10120 Bangkok
- **remis directement à l'Alliance française de Bangkok** : contact : Jariya Muensuk (du mardi au samedi, de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h)
- **par fax** : 02 670 4271

2. Le règlement des droits d'inscription

Le règlement des droits d'inscription s'effectue par mandat postal. Ce mandat doit être adressé à Alliance française de Bangkok, 29 Thanon Sathorn Tai, 10120 Bangkok en précisant pour le code du bureau de poste : **๒๕๑.10341** Sathorn branch.

Le nom de l'école et celui du professeur responsable doivent être mentionnés sur le mandat ainsi que le nombre de candidats par épreuve de DEL F. Un reçu sera adressé au responsable de chaque établissement dans les jours suivants la réception du mandat postal.

Pour ceux qui résident à Bangkok ou peuvent se déplacer à Bangkok, le règlement des droits d'inscription peut s'effectuer en espèces à l'accueil de l'Alliance française de Bangkok. Un reçu est remis à réception de ce règlement.

Remarques importantes

- **aucune inscription ne sera acceptée après le 13 novembre 2011, la date d'expédition faisant foi**
- **aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement des droits d'inscription**
- **aucun remboursement ne sera effectué si un candidat ne pouvait participer aux épreuves**
- **aucune inscription individuelle ne sera acceptée**

3. Précision sur le numéro d'immatriculation d'un candidat

Un candidat qui s'inscrit pour la première fois aux examens du DEL F ou du DAL F reçoit un numéro d'immatriculation. Ce numéro n'est pas un code d'inscription temporaire, mais un identifiant qu'il conservera tout au long de son cursus DEL F-DAL F, en Thaïlande ou ailleurs. Ce numéro figurera sur chacun des diplômes obtenus.

Si un candidat s'est déjà inscrit à des examens du DEL F ou du DAL F, il doit alors inscrire son numéro d'immatriculation sur le formulaire, numéro d'immatriculation qu'il trouvera sur son diplôme, son attestation de réussite ou sa précédente convocation.

Afin de faciliter le traitement des formulaires d'inscription, nous vous remercions de remplir très lisiblement ce formulaire et de préférence par ordinateur. Ce formulaire d'inscription a été conçu en traitement automatique (déplacement d'un champ à l'autre à l'aide du tabulateur du clavier).

Nous vous remercions également de nous faire parvenir tous les formulaires d'un même établissement en même temps, accompagnés d'une liste récapitulative faisant apparaître clairement le nombre total de candidats par examen (A1/A2), les nom et prénom des candidats ainsi que le numéro du mandat (si le règlement est effectué par mandat).

Chaque responsable d'établissement recevra les convocations des candidats de son établissement de la part du responsable de son lieu de passation fin décembre 2011.